

PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 JUIN 2015 A FONROQUE

**L'AN DEUX MILLE QUINZE
Le 15 JUIN A 20 H 30**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la salle
polyvalente de Fonroque
sous la présidence de M. Jérôme BETAÏLLE

En exercice 39
Présents 35
Pouvoirs 02
Votants 37

Date de convocation : 10/06/2015

Délégués des communes :

<u>BARDOU</u> -M. Michel CASTAGNET	<u>BOISSE</u> -Stéphanie MOLLE	<u>CONNE DE LABARDE</u> -M. Dominique CASSANIS
<u>EYMET</u> -M. Jérôme BETAÏLLE + 1 Pouvoir -Mme Sylvie RIALLAND Excusée -M. Henri DELAGE -Mme Catherine CHAISE Absente -M. Jean-Jacques LAGENE BRE + 1 Pouvoir -Mme Martine AGARD-DENUËL Excusée -M. Maurice BARDET -Mme Anne Laure BARBE Excusée -M. Jean-Louis COMBEAU -Mme Rose LALLEMANT	<u>FAURILLES</u> -M. Gérard MARTIN	<u>FAUX</u> -M. Alain LEGAL -Mme Anne Marie FONTAYNE
<u>FLAUGEAC</u> -M. Gérard BAILLY	<u>FONROQUE</u> -Mme Régine BAGARD	<u>ISSIGEAC</u> -M. Jean-Claude CASTAGNER -Mme Françoise DUBOIS
<u>MONMADALES</u> -M. Michel RAYNAL	<u>MONMARVES</u> -M. Christian BARCHIESI	<u>MONSAGUEL</u> -M. Hervé DELAGE
<u>MONTAUT</u> -M. Yves VEYRAC	<u>PLAISANCE</u> -M. Jean Marie FRICOT	<u>RAZAC D'EYMET</u> M. Thierry GROSSELEIL
<u>SADILLAC</u> -M. Yves BORDES	<u>ST-AUBIN DE CADELECH</u> -M. Richard COMTE	<u>ST-AUBIN DE LANQUAIS</u> -M. Moïse LABONNE
<u>ST-CAPRAISE D'EYMET</u> -M. Henri TONELLO	<u>ST-CERNIN DE LABARDE</u> -M. Vianney D'HAUTEFEUILLE	<u>STE-EULALIE D'EYMET</u> -M. Martial LAJOUX
<u>STE-INNOCECE</u> -M. Jean-Jacques NADAL	<u>ST-JULIEN D'EYMET</u> -M. Jean-Maurice BOURDIL	<u>ST-LEON D'ISSIGEAC</u> -M. Emilio SARRAT
<u>ST-PERDOUX</u> -M. Lucien POMEDIO	<u>STE-RADEGONDE</u> -M. Michel COASSIN	<u>SERRES ET MONTGUYARD</u> -M. Pierre RICHIERO
<u>SINGLEYRAC</u> -M. Jean LACOTTE		

Mme Rose LALLEMANT est élue secrétaire de séance

Après avoir procédé à l'appel nominatif, le Président laisse la parole à Madame le Maire de Fonroque qui fait une présentation de la commune et souhaite la bienvenue aux membres du conseil communautaire.

M. Bétaïlle la remercie et donne lecture de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

Adoption procès-verbal du 18/05/2015 à Monsaguel

- 1-Choix entreprises marché de voirie lot 1 et 2 et autorisation de signature MAPA
- 2-Choix entreprises marché de travaux écoles d'Issigeac/Faux et autorisation de signature MAPA

- 3-Choix assurance dommage-ouvrage travaux maison de santé d'Eymet et autorisation signature proposition (consultation directe)
- 4-Approbation étude projet de révision du zonage d'assainissement commune de Monsaguel et lancement enquête publique
- 5-Approbation étude projet de carte communale commune de Monsaguel et lancement enquête publique
- 6-Choix du mode de répartition du FPIC année 2015
- 7-Renouvellement emprunt court terme 150 000 € relais subvention maison de santé d'Eymet
- 8-Autorisation de vente du bus scolaire
- 9-Présentation protocole PLIE
- 10-Questions diverses

Le procès-verbal du 18 mai est adopté à l'unanimité, le président passe à l'ordre du jour.

1-Choix entreprises marché de voirie lot 1 et 2 et autorisation de signature MAPA

Vu l'estimation administrative des travaux d'un montant de 378 711 €, un marché à procédure adaptée avec négociation a été lancé.

Lot N°1 renforcement reprofilage revêtement et PAT
Lot N°2 assainissement pluvial

Critères de sélection : Prix 65 % Délais 20 % Valeur technique 15 %

Après recours à une négociation écrite auprès de toutes les entreprises, et application des critères définis au règlement de la consultation, les mieux-disantes sont :

Lot N°1 ETR/EUROVIA pour	302 370.00 €
Lot N°2 COLAS SUD-OUEST pour	<u>23 074.38 €</u>
	325 444.38 €

Mme Fontayne demande pourquoi le délai d'exécution est plus important que la valeur technique.

Les entreprises qui soumissionnent ont en principe toutes les capacités techniques requises et elles obtiennent une note maximale.

Un débat s'instaure au sujet du critère « délais d'exécution » qui a fait basculer la proposition de la commission au profit de ETR/EUROVIA qui a, après négociation, diminué le nombre de jours, alors que COLAS avait procédé à un rabais sur l'offre, portant sa proposition à 292 703.06 €. M. Legal trouve regrettable de « perdre » près de 10 000 € pour 3 jours de moins sur la réalisation des travaux.

M. Grossoleil confirme que c'est un délai important, certaines sociétés n'ayant pas respecté par le passé ses délais prévus d'exécution. Il faut le maintenir, peut-être revoir la pondération.

Pour M. Lacotte, 20 % lui semble raisonnable.

Le Président demande à ce que les délais négociés par ETR/EUROVIA soient impérativement respectés, sinon les pénalités de retard prévues au marché seront appliquées.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres (3 abstentions), sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, conformément à son rapport de présentation, le Conseil Communautaire décide de retenir comme attributaires :

-Lot n°1 renforcement reprofilage revêtement et PAT : l'entreprise SAS ETR sise à 24100 Creysse pour un montant de 302 370.00 € TTC

-Lot n°2 assainissement pluvial : l'entreprise COLAS sise à 24110 ST-ASTIER pour un montant de 23 074.38 € TTC.

Et autorise le président à signer tous documents utiles à l'exécution du marché.

2-Choix entreprises marché de travaux écoles d'Issigeac/Faux et autorisation de signature MAPA

Vu l'estimation administrative des travaux d'un montant inférieur à 90 000 € HT, un marché à procédure adaptée avec négociation a été lancé, et publié sur le site du Pays du Grand Bergeracois et le journal d'annonces légales du Sud-Ouest.

Lot n°1 maçonnerie, lot n°2 plafonds-isolation, lot n°3 menuiseries et lot n°4 électricité.

La commission d'appel d'offres propose de retenir :

Lot n°1 : entreprise Delmarès pour 38 527.34 € dont option carrelage pour une classe

Lot n°2 : entreprise Nadal pour 7 200.00 €

Lot n°3 : entreprise Métallerie Bergeracoise pour 31 038.00 €

Lot n°4 : entreprise Indus-Elec pour 2 520.00 €

Soit un total de 79 285.34 € pour une prévision budgétaire de 79 954.00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire adopte les propositions ci-dessus et autorise le président à signer tous documents utiles à l'exécution de ces travaux.

3-Choix assurance dommage-ouvrage travaux maison de santé d'Eymet et autorisation signature proposition (consultation directe)

Au vu du montant estimé attendu inférieur à 15 000 € HT, compte-tenu d'un coût d'opération de l'ordre de 250 000 € une consultation directe a été lancée. Les propositions sont les suivantes :

Dommege-ouvrage obligatoire +existants sans franchise

-Sarre et Moselle.....3 331.40 €- Pilliot...4 077.50 €- Groupama.....4 581.30 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le conseil communautaire décide de retenir SARRE ET MOSELLE-11 Rue du Sablon-57000 METZ- pour un montant de 3 331.40 € TTC et autorise le Président à signer l'acte d'engagement.

4-Approbation étude projet de révision du zonage d'assainissement commune de Monsaguel et lancement enquête publique

5-Approbation étude projet de carte communale commune de Monsaguel et lancement enquête publique

Le Président laisse la parole à Thierry Grossoleil, vice-président en charge de la compétence urbanisme, et M. Hervé Delage, maire de Monsaguel, pour présenter ces dossiers.

M. Hervé DELAGE :

Le projet de révision du zonage d'assainissement (rapport de présentation, documents graphiques, annexes) dressé par le bureau d'étude CEE, consiste à actualiser le zonage existant avec le projet de carte communale d'urbanisme.

Le projet de carte communale, quant à lui, préconise 1 hectare 20 en zone non constructible et retient 2 à 6 parcelles urbanisables sur 10 ans.

M. Thierry Grossoleil informe l'assemblée que ce projet correspond tout à fait aux recommandations du SCOT et qu'il n'appelle selon lui, aucune observation particulière.

Le président précise qu'il n'y aura pas d'enquête conjointe. Deux enquêtes distinctes auront lieu, il sera demandé au tribunal administratif de bien vouloir désigner, si possible, le même commissaire enquêteur pour essayer de réduire les frais.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

1-Considérant l'association des divers services de l'Etat et autres structures concernées par le projet de **révision du schéma d'assainissement**, notamment de réunions thématiques,

Considérant la remise du projet par le bureau d'étude,

-Approuve le projet de révision du zonage d'assainissement de la commune de Monsaguel,

-Autorise le président à lancer la phase d'enquête publique,

-Donne tous pouvoirs au président de poursuivre l'exécution de la présente décision.

2-Considérant l'association des divers services de l'Etat et autres structures concernées par le **projet d'élaboration de carte communale**, notamment de réunions thématiques,

Considérant la remise du projet de carte communale (rapport de présentation, documents graphiques, annexes) par le bureau d'étude,

-Approuve le projet de carte communale de la commune de Monsaguel,

-Autorise le président à lancer la phase d'enquête publique,

-Donne tous pouvoirs au président de poursuivre l'exécution de la présente décision.

6-Choix du mode de répartition du FPIC année 2015

Exposé du président.

Fonds 2015 notifié = 75 495 € (152 990 € en 2014) et prévu BP = 109 000 €

3 modes de répartition :

1-**dérogatoire libre**, soumis depuis cette année à la majorité des 2/3 du conseil communautaire ET à la majorité simple des conseils municipaux, et ce avant le 30 juin. Au vu de ces conditions, le débat n'est pas ouvert.

2-**alternative à la majorité des 2/3**

Enveloppe EPCI notifiée = 55 193 € Pour les communes = 21 302 €

En 2014, respectivement 79 988 € et 73 002 €.

Le président annonce qu'il propose cette option.

3-**droit commun**, qui ne nécessite pas de délibération et dont la répartition est la suivante :

EPCI 46 065 € Communes 30 430 e

Le débat est ouvert

La majorité des membres serait favorable au droit commun, pour une question « de principe » et de préservation des ressources des petites communes, même symbolique pour certaines.

M. Lacotte précise qu'en 2014, la communauté de communes avait pu bénéficier d'une répartition « alternative » car l'enveloppe des communes restait encore substantielle.

MM Combeau et Veyrac voudraient comprendre l'impact que les élus souhaitent donner « pour le principe » étant donné que pour le droit commun, aucune délibération n'est à prendre.

MM Castagner et Delage seraient favorables pour un « compromis » et abonder davantage le budget.

Après cette discussion, le président soumet la proposition alternative au vote. Il précise que la majorité des 2/3 est, compte-tenu de 37 votants, de 25.

21 voix + 2 pouvoirs sont POUR, **cette proposition est rejetée.**

La répartition de droit commun est donc retenue. Le tableau dûment complété sera transmis au service de la sous-préfecture.

7-Renouvellement emprunt court terme 150 000 € relais subvention maison de santé d'Eymet

Le président expose à l'assemblée qu'il avait été contracté en 2013 un prêt relais court terme de 150 000 € « attente de subventions » pour l'extension de la maison de santé. Ce dernier arrive à échéance le 15/07/2015, les subventions ne sont pas versées et ne permettent pas de rembourser cet emprunt.

Il n'est pas prévu au contrat de possibilité de prolongation.

Le crédit agricole fait une autre proposition de 150 000 € au taux de 1.50 % (au lieu de 3.07 %) avec des frais de 225 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire émet un avis favorable pour ce nouvel emprunt court terme deux ans, destiné à rembourser le précédent, et autorise le président à signer le contrat.

8-Autorisation de vente du bus scolaire

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-autorise la vente du bus scolaire, qui ne répond plus aux normes de sécurité, au prix de **1 000 €**

-autorise le président à signer tous documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour mémoire, le camion benne ordures ménagères est toujours en stationnement au garage de Ribagnac, pour vente.

9-Présentation protocole Plan Local d'Insertion pour l'Emploi du Sud Périgord

Exposé du président :

La Maison de l'Emploi Sud Périgord a transmis par mail du 09/06/2015 le protocole d'accord du PLIE, dans sa version finalisée, qui devra être signé au plus tard pour le 03/07/2015, date de sa présentation en Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique.

Il est demandé de faire connaître la position de la communauté de communes Portes Sud Périgord sur son implication en tant que co-signataire et des engagements financiers qui en découleraient.

Le président expose qu'il n'est pas opposé à la signature de ce protocole, qui est l'acte juridique fondateur et le cadre de référence qui détermine les objectifs du PLIE.

Cependant, Portes Sud Périgord n'est pas, à ce jour, partenaire financier de la **Maison de l'Emploi** (voir article 8-3) **et ne peut à ce titre figurer au comité de pilotage en tant que représentant d'intercommunalité participant au financement de la MDE.**

Le président propose que ce protocole soit adossé à l'Espace Economie Emploi auquel Portes Sud Périgord adhère, et non pas à la Maison de l'Emploi qui n'est qu'une structure supplémentaire qui se superpose.

M. Legal ayant également suivi cette affaire, confirme qu'il n'a pas été question d'une participation financière.

M. Martin demande si cette convention lie financièrement la communauté de communes. Le président répond que non, il s'agit seulement d'un protocole.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents, le conseil communautaire **ADOpte la proposition du président** et le mandate pour la suite à donner.

10-Questions diverses

Eté actif : les plaquettes de communication sont prêtes, à diffuser le plus largement possible sur l'ensemble du territoire, et auprès de tous les enfants des écoles avant la sortie scolaire.

Déménagement des classes sur Issigeac : des bonnes volontés sont demandées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

La secrétaire de séance,
Rose LALLEMANT

Le Président,
Jérôme BETAILLE